

**FONDATION LA MACHE**  
75, Boulevard Jean XXIII  
69373 LYON CEDEX 08

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31/08/2023**



**AMV AUDIT ET COMMISSARIAT**  
26, Rue Raspail  
69600 OULLINS



## **SOMMAIRE**

- I - Rapport sur les comptes annuels
- II - États financiers et Annexes
- III - Rapport sur les conventions règlementées



**FONDATION LA MACHE**  
75, Boulevard Jean XXIII  
**69373 LYON CEDEX 08**

Siret : 502 153 778 00019  
Code APE : 8532 Z

<p><b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> <b>SUR LES COMPTES ANNUELS</b></p>
---

**Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023**

**AMV AUDIT ET COMMISSARIAT**  
Société de Commissariat aux Comptes  
26, Rue Raspail  
69600 OULLINS



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Août 2023**

Au conseil d'administration de la Fondation La MACHE,

**I - OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation LA MACHE relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

**II - FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons notamment procédé au suivi des subventions demandées tant au niveau des subventions d'exploitation que de celles concernant les investissements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.



## **V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président en Janvier 2024.

## **VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.  
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.  
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Oullins, le 1<sup>er</sup> Février 2024

**AMV AUDIT ET COMMISSARIAT**

Société de Commissariat aux Comptes

**Bruno NICOLAS-VULLIERME**

Commissaire aux Comptes

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	68 306,60	68 306,60		
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	25 247,57	25 247,57		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et	48 905,80	48 905,80		3 177,78
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	2 998 694,40		2 998 694,40	2 998 694,40
Constructions	37 809 677,20	14 632 003,62	23 177 673,58	4 292 304,13
Installations techniques, matériel et outilla	5 645 380,26	4 339 410,64	1 305 969,62	933 108,53
Autres immobilisations corporelles	2 331 793,39	1 683 365,70	648 427,69	423 049,44
Immob. en cours / Avances et acomptes	46 981,60		46 981,60	11 825 372,15
Biens reçus par legs / donations destinés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	7 223,75		7 223,75	7 162,75
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	382,96		382,96	382,96
<b>Total I</b>	<b>48 982 593,53</b>	<b>20 797 239,93</b>	<b>28 185 353,60</b>	<b>20 483 252,14</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	291 342,86		291 342,86	107 940,73
En cours de production de biens	407 956,92		407 956,92	210 240,20
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	238 280,81		238 280,81	193 253,00
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	873 657,76	81 983,07	791 674,69	961 059,37
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	527 876,68		527 876,68	618 797,59
Divers				
Valeurs mobilières de placement	249 500,00		249 500,00	249 500,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 338 063,32		1 338 063,32	1 470 415,82
Charges constatées d'avance	170 127,31		170 127,31	129 382,91
<b>Total II</b>	<b>4 096 805,66</b>	<b>81 983,07</b>	<b>4 014 822,59</b>	<b>3 940 589,62</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations (				
Ecart de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>53 079 399,19</b>	<b>20 879 223,00</b>	<b>32 200 176,19</b>	<b>24 423 841,76</b>

 Bilan

	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
FONDS PROPRES		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>7 926 191,84</b>	<b>8 058 057,88</b>
Première situation nette établie	7 103 866,94	7 341 213,84
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	822 324,90	716 844,04
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation	2 458 000,00	2 458 000,00
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 188 105,11	-1 698 445,92
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-74 756,59</b>	<b>272 993,91</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>9 121 330,14</b>	<b>9 090 605,87</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	8 101 292,53	6 704 181,80
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>Total I</b>	<b>17 222 622,67</b>	<b>15 794 787,67</b>
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	51 058,49	42 910,70
<b>Total II</b>	<b>51 058,49</b>	<b>42 910,70</b>
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	143 461,32	133 767,00
<b>Total III</b>	<b>143 461,32</b>	<b>133 767,00</b>
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	11 743 820,46	5 780 529,52
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	11 743 820,46	5 780 529,52
Emprunts et dettes financières diverses	61 683,00	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	241 399,77	142 045,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 765 757,99	1 423 526,71
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	751 520,39	569 531,92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	155 263,10	141 221,48
Produits constatés d'avance	63 589,00	395 521,76
<b>Total IV</b>	<b>14 783 033,71</b>	<b>8 452 376,39</b>
Ecart de conversion - Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>32 200 176,19</b>	<b>24 423 841,76</b>


**Compte de résultat**

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Ventes de biens et de services</b>	<b>6 491 790,41</b>	<b>6 285 427,71</b>
Ventes de biens	57 146,06	53 462,52
Ventes de prestations services	6 434 644,35	6 231 965,19
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>2 580 003,54</b>	<b>2 280 872,14</b>
Concours publics et subventions d'exploitation	2 482 029,05	2 218 211,14
Ressources liées à la générosité du public	97 974,49	62 661,00
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	218 328,89	109 814,01
Utilisation des fonds dédiés		337,00
Autres produits	290 568,54	97 833,14
<b>Total I</b>	<b>9 580 691,38</b>	<b>8 774 284,00</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	52 896,27	52 100,95
Autres achats et charges externes	4 171 067,38	4 004 263,55
Aides financières	5 265,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	145 918,66	163 779,57
Salaires et traitements	3 002 998,05	2 676 206,13
Charges sociales	1 241 250,60	1 091 482,18
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	739 208,56	546 522,69
Dotations aux provisions	20 939,32	
Reports en fonds dédiés	9 055,29	14 550,00
Autres charges	165 176,72	25 741,34
<b>Total II</b>	<b>9 553 775,85</b>	<b>8 574 646,41</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>26 915,53</b>	<b>199 637,59</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	45 468,63	6 800,52
<b>Total III</b>	<b>45 468,63</b>	<b>6 800,52</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assililées	151 262,03	19 599,27
<b>Total IV</b>	<b>151 262,03</b>	<b>19 599,27</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-105 793,40</b>	<b>-12 798,75</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-78 877,87</b>	<b>186 838,84</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	12 884,70	
Sur opérations en capital	4 108,88	
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	337 407,60	430 570,21
<b>Total V</b>	<b>354 401,18</b>	<b>430 570,21</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		21 227,00
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	350 279,90	323 188,14
<b>Total VI</b>	<b>350 279,90</b>	<b>344 415,14</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>4 121,28</b>	<b>86 155,07</b>
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>9 980 561,19</b>	<b>9 211 654,73</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>10 055 317,78</b>	<b>8 938 660,82</b>

 **Compte de résultat**

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-74 756,59</b>	<b>272 993,91</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>TOTAL</b>		



## Description du modèle économique

### OBJET SOCIAL

L'association a pour but d'assurer une éducation et une formation générale et technologique auprès des jeunes et des adultes se destinant aux professions techniques et auprès de ceux qui se préoccupent d'acquérir des connaissances liées à l'évolution du savoir technique et de la technologie mise en œuvre dans les professions industrielles et commerciales.

Les fondateurs déclarent reconnaître explicitement l'appartenance de l'Etablissement LA MACHE à l'Enseignement Catholique.

Ils souhaitent voir la Fondation contribuer à la formation chrétienne des jeunes tout en respectant scrupuleusement leur liberté de conscience.

Ils affirment leur volonté d'accueillir des élèves et les étudiants qui adhèrent au projet éducatif et aux parcours de formation proposés par l'Ecole, tout en portant attention à leur démarche personnelle.

### NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU DES MISSIONS SOCIALES REALISEES

La Fondation La Mache peut passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises industrielles intéressées par les formations dispensées dans le Lycée, le Centre de Formation et l'Institut Supérieur de Technologie de Lyon, ainsi qu'avec tout organisme concourant, même partiellement, à son but.

La Fondation peut se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'enseignement, la formation initiale et la formation continue, la connaissance et la culture sous toutes leurs formes.

A cette fin, l'Etablissement peut développer toutes les activités parascolaires telles que l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux et, d'une manière générale, se livrer à toute activité, de quelque nature que ce soit, en lien avec le but de la Fondation La Mache. Dans le cadre de ses missions la Fondation La Mache met en œuvre des conditions financières favorables à l'intégration des jeunes dont les familles éprouvent des difficultés matérielles.

### MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'association dispose :

- D'un lycée technologique en contrat avec l'Etat,
- D'ateliers d'application, de laboratoires et des centres de ressources annexés
- Du centre de formation LA MACHE
- D'un institut dit, Institut Supérieur de Technologie de Lyon, déclaré au rectorat de Lyon
- De salariés – effectif moyen de l'exercice : 80

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les présents comptes ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC N°2014-03 applicable à l'exercice et arrêtés le 31/08/2022 par l'organe compétent.

En plus du règlement ANC 2014-03, Les comptes ont été arrêtés en respectant les adaptations sectorielles spécifiques conformément au référentiel ANC N°2018-06

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- \* Constructions : 1 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 3 à 25 ans
- \* Installations techniques : 1 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 10 ans
- \* Matériel de transport neuf : 5 à 10 ans
- \* Mobilier et matériel de bureau neuf : 3 à 10 ans
- \* Matériel informatique neuf : 2 à 5 ans

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation, en tenant compte des remarques suivantes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des terrains qui ont été réévalués lors de l'apport par l'ACF LA MACHE de son patrimoine à la Fondation LA MACHE.

Les points particuliers concernant les méthodes d'évaluation sont les suivants :

### Matériel pédagogique acquis par l'utilisation de la Taxe d'Apprentissage

Le matériel pédagogique acquis pendant l'exercice figure dans les immobilisations corporelles et est amorti suivant la durée d'utilisation. En contrepartie, au passif du bilan sont inscrites les subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage et utilisées pour les acquisitions de matériel pédagogique. Ces subventions sont amorties suivant la durée d'utilisation du bien.

Au compte de résultat figurent dans les charges d'exploitation l'amortissement du matériel pédagogique et en produits d'exploitation, la reprise des subventions correspondantes.

#### Titre de placement

Les titres de placement sont évalués à leur coût d'achat, les plus-values latentes ne sont pas constatées.

#### Subvention d'investissement

Selon la directive de la réglementation comptable du 16 février 1999, homologuée par l'arrêté du 8 avril 1999 et publié au Journal Officiel le 5 mai 1999, les subventions d'investissement concernant l'acquisition des biens immobiliers ne devaient pas être reprises au crédit du compte de résultat.

Par décision du Conseil d'Administration d'installation de la Fondation tenu le 19 mars 2008, il avait été décidé de reprendre les subventions d'investissements concernant l'acquisition de biens immobiliers, au prorata du droit de reprise par le crédit du compte de résultat. Pour l'exercice 2021-2022, le montant de la reprise s'élève à 189 117 €, ce montant a été comptabilisé en produits exceptionnels.

La nouvelle réglementation 2018-06 valide ce principe dont l'application était donc déjà effective pour la Fondation.

De même, les subventions d'investissement destinées à l'acquisition de matériel pédagogique ou les mises en conformité du matériel, ont été reprises en fonction de la durée d'utilisation du matériel.

#### Provision pour indemnité de fin de carrière

Depuis le 31/08/2015, il a été appliqué la convention collective des salariés des établissements privés.

La PIDR a été calculée via le logiciel WebEngage, avec les critères suivants :

- Taux d'actualisation : 3.80 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges patronales : 50 %
- Turn over faible

### **METHODES DE COMPTABILISATION**

#### Immobilisations subventionnées

Un compte d'immobilisations correspondant à chaque subvention a été créé, afin de mieux suivre les immobilisations et les subventions.

#### Subvention pour matériel pédagogique

Pour le matériel pédagogique et les mises en conformité du matériel, conformément à la possibilité ouverte par le PCG, les subventions sont comptabilisées en 13100000. Suivant l'article 312-1 du PCG, ces subventions sont réintégrées au même rythme que les amortissements des biens qu'ils financent, dans le résultat, par un compte de reprise de subventions (compte 78721000) comptabilisé en produits exceptionnels.

Chaque subvention est identifiée par son numéro d'attribution conformément aux immobilisations qu'elles ont servi à financer.

#### Refacturation Lycée/Centre de Formation

Chaque année, le Lycée refacture au Centre de Formation des prestations de personnel commun et des charges communes en fonction du nombre d'élèves. Dans le bilan de la Fondation LA MACHE, les charges et les produits sont neutralisés.

#### Comptabilisation des amortissements

Suite à l'homologation par arrêté du 26 décembre 2018 du règlement ANC 2018-06, ayant redéfini les principes de comptabilisation des subventions d'investissements, le bureau de la FONDATION LA MACHE a poursuivi le mode de comptabilisation préconisé par l'Association ACF LA MACHE, qui ne constitue plus une dérogation à la règle, de ventiler les dotations aux amortissements selon les deux critères suivants :

- les dotations aux amortissements des biens immobiliers, agencements, matériels financés par les fonds propres de l'établissement sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation dans les comptes 681.
- les dotations aux amortissements des biens immobiliers, agencements, équipements, matériels financés par des fonds extérieurs à l'exploitation ; subvention des collectivités territoriales, sont comptabilisées dans un compte « dotations aux amortissements exceptionnels » compte 687 avec pour sous-compte 68710000 « dotations aux amortissements sur biens subventionnés ».

#### Comptabilisation du stock de produits finis

Les stocks des produits finis des ateliers du lycée, étant évalués au prix de revient, sont comptabilisés dans un compte de stock.

#### Comptabilisation des prestations non facturées aux clients

Les travaux non facturés par le Centre de Formation sont comptabilisés en factures à établir et au crédit du compte de formation taxables à 20 %.

## **CHANGEMENTS DE METHODES**

Pas de changement de méthodes sur l'exercice.

**FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE****CONSTRUCTION « Bâtissons l'avenir »**

Face à l'accroissement de ses élèves, étudiants et alternants, l'École La Mache n'est plus en capacité de les accueillir et de les former dans les meilleures conditions. Pour répondre à cette demande accrue et continue mais également pour l'anticiper, l'École La Mache doit s'agrandir (salles de classe, chambres d'étudiants) et réhabiliter ses bâtiments existants. La fondation réalise la construction d'un nouveau bâtiment pour un budget total de 18.9 M€ TTC. Le permis de construire déposé en novembre 2019 a été obtenu en date du 14/09/2020.

Dans le cadre de ce projet, la fondation a obtenu des subventions et un très fort soutien de la Région Auvergne Rhône Alpes, mais aussi celui de la Métropole et de la ville de Lyon. Sans oublier le soutien de nombreux mécènes et des anciens élèves.

Le financement de cette construction est possible, entre autres, grâce à des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation - 4M€- et de la Banque Postale- 8M€. Ces emprunts ont été validés sur l'année 2020 par des arrêtés préfectoraux.

Au 31/08/2023, la construction est terminée. Sa valeur dans les comptes est de 19,23M€. Le bâtiment commencera à être amorti au 01 septembre 2023.

**PROJET SOCIAL DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION « Bâtissons l'avenir »**

La future résidence, qui occupera 3 étages du nouveau bâtiment, sera destinée aux étudiants entrant dans les formations supérieures dispensées par l'École La Mache, mais elle accueillera également des étudiants des établissements parties prenantes de Delta Campus : St Joseph Garibaldi et Sup'Bellevue. Elle accueillera également, selon les disponibilités, les étudiants de tout autre horizon avec une priorité pour les étudiants boursiers.

L'organisation des lieux prévoit à chaque étage des espaces permettant aux étudiants de se retrouver pour des moments de détente ou des séances de travail, dans des espaces distincts : plus ouverts pour la détente et au contraire plus isolés pour travailler en groupe.

L'emprunt PLS (Prêt Locatif Social) de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) finance la réalisation des 29 logements étudiants du nouveau bâtiment soit 71 chambres.

La Direction Départementale des Territoires impose que ces logements soient financés pour au moins 50% par un emprunt PLS pour obtenir l'agrément et les avantages correspondants :

- un taux réduit de TVA de 10% pour les 3 étages de logements de la construction (économie de 427k€ de TVA).
- l'ouverture de droit à l'APL « Aide Personnalisée au Logement » pour les futurs occupants.
- Une subvention de la Métropole de Lyon.

Ce grand projet a été l'occasion de revoir le mode de chauffage de l'ensemble de l'école avec la mise en place du chauffage urbain, plus économique, plus écologique.

La nouvelle construction sera dotée d'une solution énergétique géothermique avec 15 sondes de 150 mètres de profondeur.

L'école a bénéficié du dispositif d'aide porté par la Métropole et l'agence locale de l'énergie et du climat.

Ce dispositif a permis d'obtenir des aides financières et ainsi qu'un accompagnement tout au long du projet de travaux.

Les travaux auront lieu principalement pendant l'été 2022.

**PATRIMOINE IMMOBILIER**

La fondation disposera après cette construction de 9 bâtiments dans Lyon 8° cumulant 32 651 m2 développés sur 18 854 m2 de surface de parcelles.

## Notes sur le bilan

### Tableau des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	68 307			68 307
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	223 792		149 638	74 153
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>292 099</b>		<b>149 638</b>	<b>142 460</b>
- Terrains	2 998 694			2 998 694
- Constructions sur sol propre	17 328 828	8 726 266	952	26 054 143
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 222 636	10 532 899		11 755 535
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 132 889	696 580	5 184 084	5 645 380
- Installations générales, agencements aménagements divers	292 648			292 648
- Matériel de transport	35 850	22 622	2 900	55 572
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 538 501	438 336	993 263	1 983 574
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	11 825 372	7 734 795	19 513 186	46 981
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>46 375 418</b>	<b>28 151 498</b>	<b>25 694 389</b>	<b>48 832 527</b>
- Participations	7 163	61		7 224
- Prêts et autres immobilisations financières	383			383
<b>Immobilisations financières</b>	<b>7 546</b>			<b>7 607</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>46 675 063</b>	<b>28 151 559</b>	<b>25 844 027</b>	<b>48 982 595</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilations des augmentations</b>				
- Virements de poste à poste				
- Virement de l'actif circulant				
- Acquisitions		28 151 498	61	<b>28 151 559</b>
- Apports				
<b>Ventilation des diminutions</b>				
- Virements de poste à poste		19 513 186		<b>19 513 186</b>
- Virement vers l'actif circulant				
- Cessions		6 181 203	149 638	<b>6 330 841</b>
- Scissions				

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	68 307	313		68 620
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	220 614	3 178	149 638	74 153
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>288 921</b>	<b>3 178</b>	<b>149 638</b>	<b>142 773</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	13 637 310	286 721	952	13 923 080
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	621 848	87 075		708 923
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 199 780	323 406	5 184 084	4 339 097
- Installations générales, agencements aménagements divers	249 722	4 750		254 472
- Matériel de transport	20 552	6 608	2 900	24 260
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 173 676	224 209	993 263	1 404 622
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>25 902 888</b>	<b>932 947</b>	<b>6 181 203</b>	<b>20 654 455</b>
- Participations				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>26 191 809</b>	<b>936 260</b>	<b>6 330 842</b>	<b>20 797 228</b>

**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 582 079 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
- Créances rattachées à des participations			
- Prêts			
- Autres	383		383
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
- Créances clients et comptes rattachés	873 658	873 658	
- Autres	537 911	537 911	
- Charges constatées d'avance	170 127	170 127	
<b>TOTAL</b>	<b>1 582 079</b>	<b>1 581 696</b>	<b>383</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts remboursés en cours d'exercice			

**Produits à recevoir**

Le détail de la rubrique des produits à recevoir est le suivant :

	Montant 2023
- Créances rattachées à des participations	
- Prêts	
- Client	283 409
- Fournisseur – RRR à obtenir	
- Divers	331 923
- Banque : Intérêts courus	35 165
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>650 497</b>

**Tableau des provisions**

	Provision au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	133 767		649		133 118
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		10 343			10 343
<b>TOTAL</b>	<b>133 767</b>	<b>10 343</b>	<b>649</b>		<b>143 461</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		10 343	649		
Financières					
Exceptionnelles					

**Tableau de variation des fonds propres non APG**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	8 058 058			131 866	7 926 192
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation	2 458 000				2 458 000
Réserves					
Report à nouveau	-1 698 446	272 994	237 347		-1 188 105
Excédent ou déficit de l'exercice	272 994	-272 994		64 723	-64 723
<b>Situation nette</b>	<b>9 090 605</b>	<b>0</b>	<b>237 347</b>		<b>9 131 364</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	6 704 182		1 397 111		8 101 293
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>15 794 788</b>	<b>0</b>	<b>1 634 458</b>	<b>196 589</b>	<b>17 232 657</b>

**Fonds dédiés**

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public (1)	42 911	51 059				51 059	
<b>TOTAL</b>	<b>42 911</b>	<b>51 059</b>				<b>51 059</b>	

(1) Les lignes sont à ventiler par projet

Identification des fonds reportés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Fonds reportés : Ziguinchor	28 361	15 150	14 945	28 566
Fonds reportés : Neige et Roc	14 550	7 943		22 493
<b>Total</b>	<b>42 911</b>	<b>23 093</b>	<b>14 945</b>	<b>51 059</b>

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 14 541 634 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à moins de 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine	11 805 503	414 491	1 453 206	9 937 806
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 765 758	1 765 758		
Dettes fiscales et sociales	751 520	751 520		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	155 263	155 263		
Produits constatés d'avance	63 589	63 589		
<b>TOTAL</b>	<b>14 541 633</b>	<b>3 150 621</b>	<b>1 453 206</b>	<b>9 937 806</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 300 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	336 714			

### Charges à payer

Le détail de la rubrique des charges à payer est le suivant :

	Montant 2022
- Fournisseurs factures non parvenues	100 738
- Indemnités transactionnelles	
- Clients	27 975
- Etat	170 400
- Divers	61 683
<b>Total des charges à payer</b>	<b>360 796</b>

**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	170 127		
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>170 127</b>		

**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
RELIQUAT T.A A AFFECTER AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	63 589		
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>63 589</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Subventions d'exploitation

Nature \ financeurs	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics		620 335	934 354		743 722	<b>2 298 411</b>
Subventions d'exploitation			141 524		39 710	<b>181 234</b>
Subventions d'investissement			228 507			<b>228 507</b>
Total		<b>620 335</b>	<b>1 304 385</b>		<b>783 432</b>	<b>2 708 152</b>

Les concours publics et subventions d'exploitations se réfèrent aux compte 73 et 74. Tandis que le montant correspondant aux subventions d'investissements provient des variations des comptes 13.

### Résultat exceptionnel

	Résultat exceptionnel
- -Charges exceptionnelles	<b>182 712</b>
- -Produits exceptionnels	<b>354 401</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>171 689</b>

### Rémunération des commissaires aux comptes

	Charges d'exploitation
- Rémunération de la mission légale	<b>10 560</b>
- Rémunération au titre d'autres prestations	
<b>Total</b>	<b>10 560</b>

### Engagements donnés

### Engagements reçus

Engagement de la Région Rhône Alpes :  
- Caution solidaire : 540 000€

## Notes sur le compte de résultat

### Contributions volontaires en nature

<b>Nature des contributions en nature</b>	<b>Description de la contribution volontaire en nature</b>	<b>Modalités de recensement de la CVN</b>	<b>Modalités de quantification de la CVN</b>	<b>Valorisation de la CVN</b>
Contribution en travail				
Contribution en bien				
Contribution en service				

L'association ne bénéficie d'aucune contribution en nature.

## **Autres informations**

### **Engagements de retraite**

Depuis le 31/08/2015, il a été appliqué la convention collective des salariés des établissements privés.

La provision a été calculée via le logiciel WebEngage, avec les critères suivants :

- Taux d'actualisation : 3.80%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges patronales : 50%
- Turn Over faible

Le montant de la provision s'élève ainsi à 133 117€. Cette provision a été constatée en comptabilité dans un compte de provision.

### **Rémunération des dirigeants**

Par application de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, il est précisé :

- Qu'aucun membre du bureau n'est rémunéré par l'association
- Que les trois plus hauts membres dirigeants de l'association n'ont perçu aucune rémunération

### **Personnel**

L'effectif salarié moyen de la fondation a été de 80 personnes sur l'exercice, réparties de la manière suivante :

- Lycée : 65
- Sup' La Mache : 15



**AMV AUDIT ET COMMISSARIAT**

*SAS au capital de 487 830 €*

*RCS Lyon B 382 600 500 – NAF 6920 Z*

**Société de Commissariat aux Comptes**

*Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon*

26 Rue Raspail 69600 OULLINS

Tel : 04 72 66 20 00



**FONDATION LA MACHE**  
75, Boulevard Jean XXIII  
**69373 LYON CEDEX 08**

Siret : 502 153 778 00019  
Code APE : 8532 Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE DU 01/09/2022 AU 31/08/2023**

**AMV AUDIT ET COMMISSARIAT**  
Société de Commissariat aux Comptes  
26, Rue Raspail  
**69600 OULLINS**



**Delphine Michard-Grunwald**  
**Sébastien Belmont**  
**Benjamin Schlicklin**  
**Neïla Ghith**  
**Bruno Nicolas-Vullierme**

Experts-Comptables  
Commissaires aux Comptes

**FONDATION LA MACHE**  
75, Boulevard Jean XXIII  
69373 LYON CEDEX 08

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Conseil d'administration d'approbation des comptes**  
**de l'exercice clos le 31 Août 2023**

**Au conseil d'administration de la Fondation La Mache,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

**Société de Commissariat aux Comptes**  
inscrite à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes de Lyon

**Tél. : +33 (0)4 72 66 20 00**  
**E-mail : [contact@fifty-bees.com](mailto:contact@fifty-bees.com)**  
**[www.fifty-bees.com](http://www.fifty-bees.com)**

**26 rue Raspail • 69600 Oullins**  
**FRANCE**



## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION LA MACHE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ayant des effets sur l'exercice écoulé et déjà soumises à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Oullins, le 1<sup>er</sup> Février 2024

### **AMV AUDIT et COMMISSARIAT**

Société de Commissariat aux Comptes

### **Bruno NICOLAS-VULLIERME**

Commissaire aux Comptes